

## NOTES SUR D'ANCIENS COMPTES DE LA CHATELLENIE DE COUCY.

Le texte en noir est la transcription exacte du Bulletin de la société académique de Laon  
Tome XXXII, 1908, pages 339 à 347.

J'ai respecté la mise en page et la typographie, (parenthèses), *italique* ou « guillemets » tout en annotant les passages critiquables afin que le lecteur ne soit pas induit en erreur par les interprétations non vérifiables de L.Broche, puisque ces documents ont disparu.

Les notes se réfèrent à l'article de Jean Mesqui « les programmes résidentiels du château de Coucy du XIIIe au XVIe siècle » paru dans le congrès archéologique 1990, Aisne méridionale Tome 2.

Lefèvre-Pontalis mentionne dans sa monographie (vers 1913) « ce précieux document, écrit de la main de Jean Plançon, receveur d'Enguerrand VII, a été récemment vendu par un libraire de Caen à M.Lucien Broche archiviste départemental, qui l'a fait entrer dans les archives de l'Aisne ... sa côte provisoire est E. 672 »

Gaspard Kools, mai 2003

Les Archives de l'Aisne se sont récemment enrichies d'un registre des comptes de recettes et dépenses de la châtellenie de Coucy et du comté de Soissons pour l'année 1396 (1er octobre)—1397 (30 septembre), présentés à Enguerrand VII par son receveur Jean Plançon.

erreur, lire 1386-1387

Ce document se présente sous la forme d'un volume de parchemin dérelié de format in-quarto. Composé primitivement de 168 feuillets, il n'en comporte plus que 158 (1), dont les quarante premiers ont été malheureusement lacérés.

Il offre un intérêt d'autant plus considérable qu'aucun autre document de cette nature ne paraît s'être conservé pour l'ancienne maison de Coucy.

Les premiers chapitres de recettes fournissent de précieuses indications sur la condition des hommes fixés dans la seigneurie, ainsi que sur celle des biens qu'ils tenaient à divers titres.

Tailles réelles et personnelles, mainmortes, chevaiges, formariages, droits de transit sur l'Aisne et droits de passage, redevances coutumières en nature ou en argent, loyers de terres, de moulins et de fours banaux, fermages des droits de chasse et de pêche, amendes judiciaires, droits de mutations foncières, telles étaient les principales sources de revenus des sires de Coucy. Il y faut ajouter le produit des récoltes de la partie de

(1) Les feuillets 1 à 8, 105 et 106 manquent.

—340—

leur domaine non affermée, qu'ils exploitaient eux-mêmes, et dont une grande partie paraît avoir été plantée en vignes.

Parmi les recettes sinon exceptionnelles du moins intermittentes, il y a lieu de mentionner le produit de la pêche, à laquelle on procédait tous les deux ans, des trois viviers de Coucy (viviers *aux Saux*, *aux Rois* et *de la Feuillie*) et des deux viviers de Folembray (viviers *du Parc de Pierre* et *du Parc de Fust*). Les espèces de poissons recueillies consistaient surtout en carpes, réparties en *carpes-mères* et en *carpes de cuisine*, et dénommées *chief-et-queues*, *anthenois*, *thierceles* et *carpes* proprement dites, selon qu'elles étaient âgées d'une, de deux, de trois ou de quatre années. On pêchait aussi mais en moins grand nombre, des *becquez* et des *becqueliaux*, poissons carnassiers, des perches et de menus poissons blancs, dits *vendaules* ou *de vente*. Déduction faite des poissons réservés soit pour le repeuplement, soit pour la table seigneuriale, le produit de la pêche des viviers en question s'éleva, en 1387, à 68 livres, 18 sous parisis (1).

A ces divers et principaux chapitres de recettes correspondaient nécessairement des *mises* ou dépenses résultant de l'entretien des bâtiments d'exploitation, de la mise en valeur des terres, de la culture et de la plantation des vignobles ainsi que de leur vendange, de la pêche, du curage et du repeuplement des viviers, de la coupe des bois, du fauchage et du fanage des prés, etc.

D'autre part il y faut joindre les gages des officiers de la maison seigneuriale : baillis, receveurs, gruiers,

(1) Fol. 27 v° à 29, 32 r° et v° et 43 à 51.

—341—

maître d'hôtel, etc., ainsi que les oblations offertes

aux deux chapelains qui desservaient la chapelle des Onze-Mille Vierges et celle de la Madeleine au château de Coucy.

Enfin, les dépenses de bouche, d'équipement et d'habillement d'Enguerrand, qui se revêtait d' « escarlate sanguine » (1), figurent aussi parmi les *mises* ordinaires, de même que celles résultant du fourbissage et du rappareillage des armes de ses gens de guerre (2).

Au cours de l'exercice afférent à l'année du registre qui nous occupe, plusieurs évènements vinrent grever son budget d'un certain nombre de dépenses extraordinaires. Ce fut tout d'abord la visite que lui fit dans le courant du mois de mars de l'an 1387 (3), le roi Charles VI. A cette occasion, les travaux entrepris au château, — et dont il sera question plus loin, — furent activés ; on construisit même, contre le pignon du four, un jeu de paume tout exprès (4). D'un autre côté, plusieurs queues de vin d'Ay furent commandées en hâte à l'*Hôtel de la Rose-Rouge* à Reims (5).

Il est permis de supposer que pendant ce séjour du Roi à Coucy le projet d'une descente en Angleterre, qui le préoccupait à nouveau, fut examiné, et qu'Enguerrand dut lui promettre d'y prendre part. Quoi qu'il en soit, dès le 8 juin suivant, quelques-uns de ses gens se réunissaient à Soissons « pour ordener

(1) Fol. 103.

(2) Fol. 102.

(3) Le 23 mars, Charles VI se trouvait à Coucy et y donnait une charte (publiée dans [Mangin], *Notice sur Enguerrand VII...*, p. 17-19). — Le 25 et le 26, il séjournait à Soissons, où se trouvait la Reine (fol. 154).

(4) Fol. 141 v°.

(5) Fol. 100 v°.

« des pourveances que on devoit mener a Rouen  
« pour l'armée que *ledit*, seigneur esperoit a faire  
« avec le Roy, notre sire, es parties d'Angleterre » (1).  
A cet effet, un bateau fut frété sui, l'Aisne, à Soissons,  
et, dans le courant des mois de juin et juillet, on y  
embarqua des vivres, de la vaisselle, des ustensiles  
de cuisine, du linge, des outils, des armes et des

tentes. Puis, quand tout fut prêt, le « maçonner d'yaue », avec lequel on avait traité à forfait, moyennant la somme de 45 francs, fit route pour Rouen. Il y demeura douze jours avant de décharger son bateau battant pavillon, comme l'on dirait aujourd'hui, du sire de Coucy, un pavillon de fer blanc, peint à ses armes, et qui coûta 2 sous parisis.

Les dépenses nécessitées par cette entreprise firent l'objet d'un des plus curieux chapitres de comptes de notre registre (2). Elles furent faites d'ailleurs en pure perte, car, on le sait, cette nouvelle tentative d'expédition outre-Manche devait échouer comme les précédentes.

A quelque temps de là, en septembre, célébration, à Dijon, du mariage de son cousin germain, le duc d'Autriche, Albert III, fut pour Enguerrand l'occasion d'un voyage, qu'il effectua en compagnie de quelques-uns de ses officiers. Les frais que ceux-ci firent à Soissons, à leur retour, furent portés en comptes (3).

Le règlement de certaines difficultés avec son beau-père, le duc Jean I de Lorraine, obligea le sire de Coucy à lui déléguer, à une date qui d'ailleurs n'est pas indiquée, messire Gobert le Tablier, prêtre

(1) Fol. 154 v°. Cf. fol. 64.

(2) Fol. 103 v° — 109.

(3) Foi. 155 v°.

de Soissons et tabellion apostolique, ainsi que Robert de Béthune, vicomte de Meaux, son parent, « pour estre presens et avoir instrument de certainnez « sommations et requestez que ledit seigneur enten- « doit a faire a monseigneur le duc de Lorraine » (1). Ce voyage qui dura 24 jours nécessita de nouvelles dépenses.

D'autres déplacements, du reste moins importants, des gens du sire de Coucy, sont consignés dans notre registre à l'appui des frais d'hôtellerie qu'ils occa-

sionnaient. Il est intéressant de mentionner, à cet égard, les séjours que fit à Soissons, à l'*Hôtel du Mouton*, par ordre d'Enguerrand, maître Guillaume de Verdun, son « astronome », « pour faire aucunes besongnes pour lui » (2).

Du reste, le sire de Coucy lui-même se rendait assez fréquemment dans cette ville, escorté d'une suite de chevaliers, d'écuyers et de serviteurs, au nombre d'environ 80 personnes et d'autant de chevaux (3).

Mais les dépenses les plus considérables de l'année 1386-1387 ont trait aux travaux de construction et d'entretien exécutés au château de Coucy et qui intéressent la maçonnerie, la charpenterie, la menuiserie, la couverture, la verrerie, la plomberie, la ferronnerie, la peinture et la carrosserie.

Parmi les travaux neufs de maçonnerie (4), il convient de noter la construction de la cheminée du boudoir attenant à la *Salle des Preuses*. Il est important de

l'appellation « salle des Preuses » daterait du XIXe siècle, en 1386 cet espace se nomme « paile » ou « chambre du paile »

(1) Fol. 102.

(2) Fol. 153 r° et v°.

(3) Fol. 153 v°.

(4) Fol. 132 v° — 140.

constater, à ce sujet, que cette salle et celle *des Preux*, qui sont contemporaines, ont été jusqu'à présent attribuées à tort à Louis d'Orléans, qui, on le sait, se rendit acquéreur de la seigneurie de Coucy en 1400. Il résulte, en effet, de notre registre de comptes, que ces deux salles existaient déjà en 1387. Comme leur caractère architectural permet, d'ailleurs, de les attribuer à la fin du XIVe siècle, il y a lieu d'en conclure que ce fut Enguerrand VII, et non Louis d'Orléans, qui les fit construire.

En fait de travaux de maçonnerie, nos comptes mentionnent encore l'exhaussement des parapets le long des grandes terrasses, sous lesquelles on banda deux grands arcs pour y aménager un bûcher. Un cachot, pourvu de latrines, fut construit sous le trésor, à proximité du grand cellier, « lequel lieu fu ordonné « pour faire chambre pour gesir Bonniface et Gue-« don ».

l'appellation « salle des Preux » date aussi du XIXe, Ducerceau vers 1576 la nomme encore « grand salle »

D'autre part, on releva les six pans de mur intérieurs du premier étage de la tour d'angle, dite *du Roi* (tour ouest), éventrés par l'effondrement de la voûte, à la suite d'un incendie. Cette voûte fut remplacée par un simple plancher, soutenu par deux grosses poutres dont on fit reposer les extrémités sur des corbeaux de pierre dure.

C'est aussi à la même date que fut captée la source qui jaillit encore au pied de l'ancienne chemise du donjon, dans le fossé séparant le château de la basse-cour, pour alimenter les cuisines situées à proximité. On construisit, à cet effet, un réservoir de maçonnerie de 16 pieds de profondeur sur 6 de large et 8 de long, où l'eau se trouvait amenée en abondance par quatre conduits de pierre.

Des conduits analogues furent également construits

345

pour l'écoulement des eaux de cuisines ; ils traversaient le mur du château à l'entrée du pont-levis de la porte dite *de Gommeron*.

Enfin, avec les matériaux de démolition d'une grange acquise d'un particulier de Brancourt, une étable fut élevée dans la basse-cour (1).

Tous ces travaux furent exécutés, soit avec des pierres tendres provenant la plupart des carrières de Neuville près Margival, soit avec des pierres dures provenant de celles de Courval. Ils nécessitèrent la mise en état d'un ancien four à chaux, dont l'aménagement et le fonctionnement font l'objet de nombreux détails de comptes.

En dehors de la construction du plancher de la tour du Roi et de celle du jeu de paume, on n'exécuta guère, en fait de charpenterie, soit à façon, soit à l'année, que de menus travaux neufs ou d'entretien.

Le plafond de la galerie de la *Chambre aux Aigles* fut revêtu d'un lambris. On lambrissa également l'oratoire situé à proximité des « chambres neuves », l'escalier à vis donnant accès de la cour intérieure aux galeries, la garde-robe du sire de Coucy et la chambre de son maître d'hôtel, Rasse Delincourt. D'autre part, on confectionna deux rallonges pour la table de la grand'salle (2).

Au chapitre des dépenses pour travaux de couver-

Attention, l'appellation « du Roi » date du XIXe siècle, on trouve « tour Jacquet » en 1556

ture d'ardoises figure la réfection des toitures des terrasses, qui furent surélevées jusqu'à l'appui des fenêtres des chambres hautes. En même temps, on répara la toiture de la grande cuisine et on recouvrit complètement ceux de la chapelle, du donjon, des

4) Fol. 145-147.

5) Fol. 140 v°—143.

346 -

quatre tours d'enceinte et des étables nouvellement construites dans la basse-cour. Celles-ci le furent avec des tuiles de Pinon. Enfin, on procéda au nettoyage des gargouilles et des gouttières (1).

Les travaux de verrerie ne consistèrent qu'en réparations aux vitraux du parloir, des galeries et des chambres supérieures, que les ébats du singe de la dame de Coucy avaient mis à mal.

Quelques soudures aux évier des cuisines et aux tuyaux d'écoulement des eaux ménagères occupèrent quelques temps un plombier de Soissons (2).

Les dépenses de ferronnerie se bornèrent à la pose ou au remplacement de charnières, de clichés, de cadenas, de verrous, de clefs, de gonds et de crampons dans diverses parties du château, et notamment d'une serrure à l'«ecrin» du sire de Coucy, déposé dans son oratoire (3).

En ce qui concerne les travaux de peinture, notre registre mentionne que ceux qui furent effectués au parloir du château, situé à proximité de la *Chambre des Preuses*. Ces travaux furent confiés à trois peintres de Paris, qui durent revêtir des chaperons blancs et rouge de la livrée du sire de Coucy, confectionnés avec du drap de *liere* (4).

Le carrosse que la dame de Coucy avait amené avec elle de Lorraine, la première fois qu'elle vint au château, avait trop de voie : sa largeur fut diminuée d'un pied, et on en profita pour lui faire subir certaines modifications (5).

[description similaire dans Congrès Archéologique 1990 p235 f5.6](#)

(1) Fol. 143 v°—145.

- (2) Fol. 147 v°.
- (3) Fol. 148 r° et v°.
- (4) Fol. 100.
- (5) Fol. 130 v°—131.

— 347—

A toutes ces mises, il convient d'ajouter celles qu'entraînerent l'achat ou la confection des matériaux (pierres, plâtre, chaux, bois, ardoises, lates, clous, cordages, etc.), ainsi que leur transport sur le chantier (1).

Telles sont, brièvement rapportées, les diverses indications que fournit le document qui fait l'objet de cette notice. J'espère qu'elles permettront de se rendre compte du réel intérêt qu'il comporte.

LUCIEN BROCHE.

- (1) Fol. 143, 149, et 149 v°—151.

Laon. - Imprimerie du *Journal de l'Aisne*, 22, rue Sérurier.